

NOMENCLATURE DES FORMATIONS

(CNIS)

==--==

I - LES NIVEAUX DE LA NOMENCLATURE ET LEUR ARTICULATION.

La nomenclature des spécialités de formation comporte quatre niveaux hiérarchisés de classement : un niveau 4, un niveau 17, un niveau 100, un niveau 700.

Le niveau central de classement est le niveau 100. Ce niveau, dit des « groupes de spécialités » correspond au niveau de classement de l'ancienne nomenclature en 47 groupes vis à vis duquel il constitue une actualisation et un élargissement. Certains groupes de spécialités (représentés sur fond blanc dans la grille de classement) sont constitués en référence à un domaine détaillé (disciplinaire, technico-professionnel ou du développement personnel). D'autres groupes de spécialités (représentés en grisé) sont constitués par référence à plusieurs autres groupes du niveau 100 appartenant à un même domaine de niveau 17. Ainsi, le groupe « Spécialités pluritechnologiques des transformations », repéré au niveau 100 sous le numéro de code 220, correspond à des spécialités qui chevauchent plusieurs groupes des « transformations », ensemble de rubriques repérées au niveau supérieur par le numéro 22.

Les rubriques de classement au niveau 17 correspondent à des grands domaines de spécialité constitués par agrégation de domaines plus détaillés. Les choix de regroupement tiennent compte des proximités entre groupes (ex. : proximité entre les techniques des institutions financières et la gestion des entreprises) et des associations les plus fréquentes dans les formations transversales (ex. : spécialités sanitaires et sociales).

Au niveau 4, le découpage reprend les trois grandes catégories de spécialités (disciplinaires, technico-professionnelles, développement personnel), et distingue parmi les spécialités technico-professionnelles celles de la production et celles des services.

Le niveau 700 permet d'opérer certaines distinctions à l'intérieur de chaque « groupe de spécialités » : distinction par le « champ d'application » pour les groupes disciplinaires, distinction par la « fonction » dans les groupes technico-professionnels.

Les niveaux 4 et 17 et le niveau 700 n'existaient pas dans l'ancienne nomenclature et leur adjonction entraîne le passage d'une codification de 2 à 4 caractères.

Les tableaux suivants illustrent l'articulation des niveaux de la nomenclature par emboîtements successifs des rubriques.

.../...

I.1. - Le cadre général de classement par domaines de spécialités en 4 et 17 postes :

Il est représenté par le tableau page 19 et donne directement le passage du niveau 4 au niveau 17 de la nomenclature. Le numéro de codification à deux chiffres du niveau 17 reprend dans son premier chiffre le numéro de codification du niveau supérieur. Ainsi les domaines technico-professionnels de la production, répertoriés avec le N° 2 dans la nomenclature en 4 postes, sont déclinés au niveau 17 à l'aide d'un code à deux chiffres avec les numéros de 20 à 25.

Domaines de spécialités en 4 postes	Domaines de spécialités en 17 postes
1 - Domaines disciplinaires	10 - Formations générales
	11 - Mathématiques
	12 - Sciences humaines et droit
	13 - Lettres et arts
2 - Domaines technico-professionnels de la production	20 - Spécialités pluri-technologiques de production
	21 -Agriculture, pêche, forêt et espaces verts
	22 - Transformations
	23 - Génie civil, construction et bois
	24 - Matériaux souples
	25 - Mécanique, électricité, électronique

I.2.- Passage du niveau 17 au niveau 100 :

Le passage s'opère de la même manière par adjonction d'un troisième caractère numérique. La rubrique des domaines « 25 - Mécanique, électricité, électronique » se décompose à son tour en 6 « groupes de spécialités », codés en trois chiffres de 250 à 255. Selon ce principe, les deux premiers chiffres d'un groupe de spécialités défini au niveau 100 renvoient au code du niveau supérieur d'agrégation.

25 – Mécanique, électricité, électronique	250 - Spécialités pluritechno.mécano-électrique (y compris maintenance mécano-électrique)
	251 - Mécanique générale et de précision, usinage
	252 - Moteurs et mécanique auto
	253 - Mécanique aéronautique et spatiale
	254 -Structures métalliques (y compris soudure, carrosserie, coque, bateau, cellule avion)
	255 - Electricité, électronique

I.3. - Passage du niveau 100 des groupes de spécialités au niveau 700 des sous-groupes :

Le passage au niveau 700 est opéré à l'aide d'un code lettre. A l'intérieur des domaines disciplinaires, la subdivision est toujours la même selon des champs d'application des disciplines codés de **a** à **g**. De même, à l'intérieur des domaines technico-professionnels, la distinction entre les fonctions est opérée uniformément par une lettre (de **m** à **w**). Les fonctions reçoivent un intitulé générique (ex. : CONCEPTION), intitulé qui est « décliné » ensuite de façon spécifique dans chaque groupe de spécialité (on aura ainsi dans les spécialités de l'agriculture : CONCEPTION : Recherche agronomique, conseil et développement agricole).

Le système du code lettre au niveau 700 permet d'opérer un tri (transversal aux rubriques de niveau 100) sur les champs d'application (ex. repérer toutes les formations scientifiques qui ont une application industrielle) ou sur les fonctions (repérer les « métiers d'arts » ou les « conducteurs de machines »).

En ce qui concerne les « domaines disciplinaires », la distinction est donc faite selon les champs d'application des formations. Ainsi une formation à une discipline scientifique (mathématiques par exemple) pourra viser une application à une autre discipline (mathématiques de la biologie), à une science humaine (statistiques de la démographie), à une technologie industrielle (mathématiques pour l'ingénieur) ou à une spécialité des services (statistiques de la santé).

Lecture d'un tableau détaillé.

Exemple des groupes 250 à 255 relevant du grand domaine n° 25 : « Mécanique, électricité, électronique ».

25 - MÉCANIQUE, ÉLECTRICITÉ, ÉLECTRONIQUE

Groupes de spécialités	250 - Spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité	251 - Mécanique générale et de précision, usinage	252 - Moteurs, mécanique-auto	253 - Mécanique aéronautique et spatiale	254 - Structures métalliques	255 - Electricité, électronique
Fonctions						
m Non indiquée ou autre						
n Conception		Etudes, projets, dessin, en construction mécanique			Projets, dessin en métallerie et chaudronnerie	Etudes, projets, dessin, en électricité électronique
p Organisation, gestion		Méthodes, organisation, gestion de production en construction mécanique			Méthodes, organisation, métré et gestion de production en métallerie, chaudronnerie	Méthodes, organisation, gestion de production en électricité électronique
r Contrôle, Prévention, entretien	Maintenance (mécano-électrique) d'équipements et engins	Contrôles, essais, maintenance en mécanique	Maintenance mécanique auto et moteurs	Maintenance mécanique engins, aéronautiques et spatiaux	Contrôles des structures et soudures	Contrôles, essais, maintenance, en électricité électronique
s Production						

Exemple de codification : Le numéro de code des formations relevant de la « maintenance mécanique auto et moteurs » est **252r**.

Chaque groupe de spécialité est porté en colonne et les fonctions en lignes. A chaque case devrait correspondre un sous-groupe de spécialité. En réalité, toutes les cases ne correspondent pas forcément à des formations existantes. La fonction « Production » n'apparaît qu'exceptionnellement dans les spécialités des services (prothèses et appareillages en santé), de même la fonction « réalisation du service » n'apparaît qu'exceptionnellement dans les spécialités de production.

Des intitulés ont été portés dans certaines cases à titre d'exemples, à partir de cas de figures rencontrés dans les « listes » les plus courantes de formations et de diplômes. *Cela ne signifie pas que le contenu de la case se limite à ce seul intitulé. En outre, les cases laissées vierges ne signifient pas nécessairement qu'il y ait impossibilité de classement, et peuvent très bien accueillir des formations qui n'auraient pas été initialement repérées.*

La colonne en grisé correspond au groupe des spécialités plurivalentes.

Le détail du contenu est donné dans la description des rubriques.

II - DOMAINES ET GROUPES DE SPÉCIALITÉS AUX NIVEAUX 4, 17 et 100.

Cadre général de classement (Niveaux 4 et 17)

Domaines de spécialités en 4 postes	Domaines de spécialités en 17 postes
1 - DOMAINES DISCIPLINAIRES	10 - Formations générales
	11 - Mathématiques et sciences
	12 - Sciences humaines et droit
	13 - Lettres et arts
2 - DOMAINES TECHNICO- PROFESSIONNELS DE LA PRODUCTION	20 - Spécialités pluri-technologiques de production
	21 - Agriculture, pêche, forêt et espaces verts
	22 - Transformations
	23 - Génie civil, construction et bois
	24 - Matériaux souples
25 - Mécanique, électricité, électronique	
3 - DOMAINES TECHNICO- PROFESSIONNELS DES SERVICES	30 - Spécialités plurivalentes des services
	31 - Echanges et gestion
	32 - Communication et information
	33 - Services aux personnes
34 - Services à la collectivité	
4 - DOMAINES DU DEVELOPPEMENT PERSONNEL	41 - Capacités individuelles et sociales
	42 - Activités quotidiennes et loisirs

.../...

Groupes de spécialités**1 - Domaines disciplinaires.**

Domaines de spécialités en 17 postes	Groupes de spécialités
10 - FORMATIONS GENERALES	100 - Formations générales
11 - MATHEMATIQUES ET SCIENCES	110 - Spécialités pluriscientifiques
	111 - Physique-chimie
	112 - Chimie-biologie, biochimie
	113 - Sciences naturelles (biologie-géologie)
	114 - Mathématiques
	115 - Physique
	116 - Chimie
	117 - Sciences de la terre
	118 - Sciences de la vie
12 - SCIENCES HUMAINES ET DROIT	120 - Spécialités pluridisciplinaires sciences humaines et droit
	121 - Géographie
	122 - Economie
	123 - Sciences sociales (y compris démographie, anthropologie)
	124 - Psychologie
	125 - Linguistique
	126 - Histoire
	127 - Philosophie, éthique et théologie
128 - Droit, sciences politiques	
13 - LETTRES ET ARTS	130 - Spécialités littéraires et artistiques plurivalentes
	131 - Français, littérature et civilisation étrangère
	132 - Arts plastiques
	133 - Musique
	134 - Autres disciplines artistiques et spéc. Artis. plurivalentes
	135 - Langues et civilisations anciennes
	136 - Langues vivantes, civilisations étrangères et régionales

2 - Domaines technico-professionnels de la production.

Domaines de spécialités en 17 postes	Groupes de spécialités
20 - SPECIALITES PLURI-TECHNOLOGIQUES DE LA PRODUCTION	200 - Technologies industrielles fondamentales (génie industriel et procédés de transformation, spécialités à dominante fonctionnelle) 201 - Technologies de commandes des transformations industrielles (automatismes et robotique industriels, informatique industrielle)
21 - AGRICULTURE, PECHE, FORETS ET ESPACES VERTS	210 - Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture 211 - Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière...) 212 - Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux y compris vétérinaire 213 - Forêt, espaces naturels, faune sauvage, pêche 214 - Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
22 - TRANSFORMATIONS	220 - Spécialités pluritechnologiques des transformations 221 - Agro-alimentaire, alimentation, cuisine 222 - Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) 223 - Métallurgie (y compris sidérurgie, fonderie, non ferreux...) 224 - Matériaux de construction, verre, céramique 225 - Plasturgie, matériaux composites 226 - Papier, carton 227 - Energie, génie climatique (y compris énergie nucléaire, thermique, hydraulique ; utilités : froid, climatisation, chauffage)
23 - GENIE CIVIL, CONSTRUCTION, BOIS	230 - Spécialités pluritechnologiques, génie civil, construction, bois 231 - Mines et carrières, génie civil, topographe 232 - Bâtiment : construction et couverture 233 - Bâtiment : finitions 234 - Travail du bois et de l'ameublement
24 - MATERIAUX SOUPLES	240 - Spécialités pluritechnologiques matériaux souples 241 - Textile 242 - Habillement (y compris mode, couture) 243 - Cuirs et peaux
25 - MECANIQUE, ELECTRICITE, ELECTRONIQUE	250 - Spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité (y compris maintenance mécano-électrique) 251 - Mécanique générale et de précision, usinage 252 - Moteurs et mécanique auto 253 - Mécanique aéronautique et spatiale 254 - Structures métalliques (y compris soudure, carrosserie, coque bateau, cellule avion) 255 - Electricité, électronique (non c. automatismes, productique)

3. Domaines technico-professionnels des services.

Domaines de spécialités en 17 postes	Groupes de spécialités
30 - SPECIALITES PLURIVALENTES DES SERVICES	300 - Spécialités plurivalentes des services
31 - ECHANGES ET GESTION	310 - Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion (y compris administration générale des entreprises et des collectivités) 311 - Transport, manutention, magasinage 312 - Commerce, vente 313 - Finances, banque, assurances 314 - Comptabilité, gestion 315 - Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi
32 - COMMUNICATION ET INFORMATION	320 - Spécialités plurivalentes de la communication 321 - Journalisme et communication (y compris comm. graphique et publicité) 322 - Techniques de l'imprimerie et de l'édition 323 - Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle 324 - Secrétariat, bureautique 325 - Documentation, bibliothèques, administration des données 326 - Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission des données
33 - SERVICES AUX PERSONNES	330 - Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales 331 - Santé 332 - Travail social 333 - Enseignement, formation 334 - Accueil, hôtellerie, tourisme 335 - Animation culturelle, sportive et de loisirs 336 - Coiffure, esthétique et autres spécialités des services aux personnes
34 - SERVICES A LA COLLECTIVITE	340 - Spécialités plurivalentes des services à la collectivité 341 - Aménagement du territoire, développement, urbanisme 342 - Protection et développement du patrimoine 343 - Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement 344 - Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité) 345 - Application des droits et statuts des personnes 346 - Spécialités militaires

.../...

4 - Domaines du développement personnel.

Domaines de spécialités en 17 postes	Groupe de spécialités
41 - DOMAINES DES CAPACITES INDIVIDUELLES	410 - Spécialités concernant plusieurs capacités
	411 - Pratiques sportives (y compris arts martiaux)
	412 - Développement des capacités mentales et apprentissage de base
	413 - Développement des capacités comportementales et relationnelles
	414 - Développement des capacités individuelles d'organisation
42 - DOMAINES DES ACTIVITES QUOTIDIENNES ET DE LOISIRS	415 - Développement des capacités d'orientation, d'insertion ou de réinsertion sociales et professionnelles
	421 - Jeux et activités spécifiques de loisirs
	422 - Economie et activités domestiques
	423 - Vie familiale, vie sociale et autres formations au développement personnel

III - CODES LETTRES POUR LE CLASSEMENT EN SOUS-GROUPES DE SPECIALITES.

Les sous-groupes de spécialités, décrits dans les tableaux détaillés ci-dessous, reprennent la structure générale en 100 postes croisée avec un code « Champs d'applications disciplinaires », valable pour les domaines disciplinaires et repéré par les lettres de **a** à **g**, et un code « fonction » valable pour les domaines technico-professionnels de la production et des services (lettres de **m** à **w**). La lettre **z** est réservée à l'ensemble des domaines du développement personnel qui ne donnent pas lieu à une décomposition au niveau 700.

I - CODE DES CHAMPS D'APPLICATION DISCIPLINAIRES

- a** - Champ non indiqué
- b** - Outils, méthodes et modèles
- c** - Application à une discipline scientifique
- d** - Application à une discipline du droit et des sciences humaines
- e** - Application à une discipline des lettres, arts et langues
- f** - Application à une technologie ou à une activité de production
- g** - Application à une activité des services

II - CODE DES FONCTIONS

- m** - Fonction pluri-fonctionnelle ou non indiquée
- n** - Conception
- p** - Organisation, gestion
- r** - Contrôle, prévention, entretien
- s** - Production
- t** - Réalisation du service
- u** - Conduite, surveillance de machines
- v** - Production à caractère artistique (métiers d'art)
- w** - Commercialisation

III - CODE DU DEVELOPPEMENT PERSONNEL : z